



Grand Conseil de la République et canton de Genève  
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés

Conseil municipal de la Ville de Genève  
Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux

## Pétition

### Non aux ondes nocives des antennes-relais de téléphonie mobile 4G+ et 5G ,

Nombre de personnes habitant notre quartier de Champel- Florissant- Malagnou souffrent de divers troubles liés aux ondes émises par les antennes de téléphonie mobile 5G et 4G modifiées: **insomnies, maux de tête, vertiges, acouphènes, troubles de la vision, troubles de l'attention et problèmes de rythme cardiaque.** Elles ont constaté que ces troubles se manifestent sur le lieu de leur habitation. A proximité de ces antennes ces troubles s'accroissent, lorsqu'elles s'en éloignent les troubles disparaissent.

Certaines antennes ont été modifiées à l'insu des habitants sans débat démocratique préalable. Le Moratoire voté le 27 février 2020 par le Grand Conseil n'a pas eu d'effet sur les modifications réalisées préalablement au niveau des antennes de la Ville et du Canton.

En conséquence, nous demandons aux Autorités de la Ville et du Canton de Genève que les émissions de haute fréquence nocives des antennes-relais de téléphonie mobile modifiées de Genève cessent ou soient réduites à leur valeur antérieure aux modifications.

Nous demandons également à ces Autorités, que le Moratoire du 27 février 2020 soit respecté ainsi que les 6 points de la Charte des Médecins en faveur de l'Environnement, afin de protéger la santé des habitants, la présente pétition se référant à cette Charte.

CCEN, Collectif contre les émissions nocives des antennes de téléphonie mobile 4G+ et 5G

Nom	Prénom	Adresse à Genève	No.de Téléphone	Signature

Toutes les personnes résidant dans le Canton de Genève peuvent signer cette pétition

Liste à envoyer à l'adresse : Collectif CCEN 13, Av. Dumas 1206 Genève

Mail : [sante-nature.contre5g@bluewin.ch](mailto:sante-nature.contre5g@bluewin.ch)

La Charte peut être obtenue sur demande par mail

Septembre 2020

# Prévention pour la téléphonie mobile – un minimum de rayonnement

La prévention sanitaire conséquente doit être une condition-cadre pour développer la communication mobile. Les mesures d'accompagnement du Conseil fédéral (CF) et les réponses de ce dernier aux interventions parlementaires sur la téléphonie mobile<sup>1</sup> doivent s'y tenir.

C'est ce que réclament, en 6 points, les Médecins

en faveur de l'Environnement (MfE) dans leur charte «Téléphonie mobile et rayonnement». Ils s'adressent à la classe politique, la Confédération, les cantons et tous les cercles intéressés ainsi qu'aux communes, autorités compétentes pour les antennes de téléphonie mobile et responsables des écoles obligatoires.

Le CF a provisoirement maintenu les valeurs limites (VL) pour le rayonnement des antennes de téléphonie mobile (décidé le 22/4/2020) et entend réaliser des mesures pour une communication mobile plus saine. Il s'appuie sur le rapport de son groupe de travail «Téléphonie mobile et rayonnement» auquel ont participé les MfE. Depuis des an-

ÄRZTINNEN  
UND ÄRZTE FÜR  
UMWELTSCHUTZ  
MEDECINS EN FAVEUR DE  
L'ENVIRONNEMENT  
MEDICI PER  
L'AMBIENTE



nées, ces derniers prônent une mise en œuvre conséquente du principe de précaution, aussi pour la téléphonie mobile. Il est difficile d'esquiver ce rayonnement qui est presque partout. Les enfants et adolescents sont surtout touchés car ils y seront exposés toute leur vie. Des VL fiables doivent minimiser préventivement ou empêcher l'exposition.

1

User rigoureusement du principe de précaution pour la téléphonie mobile et son utilisation.

2

Renforcer le niveau de protection pour les riverains d'antennes; minimiser le rayonnement de téléphonie mobile (desserte intérieure/extérieure séparée).

3

Moratoire pour les ondes millimétriques pour la 5G et le WLAN; règles d'exécution conservatrices pour les antennes adaptatives.

4

Recherche indépendante sur les risques sanitaires dus à la téléphonie mobile avec monitoring de l'exposition et de ses effets sanitaires (monitoring santé).

5

Information transparente axée sur des groupes cibles: «Réduire le rayonnement».

6

Service de consultation de médecine environnementale dirigé par un médecin <Rayonnement non ionisant RNI>.

<sup>1</sup> Actuellement le postulat 19.4043 Häberli-Koller «Pour un réseau de téléphonie mobile respectueux du développement durable» et la motion 19.4073 Graf-Litscher «Étude sur la radiocommunication et le rayonnement» sont pendants.